



delai de prescription pour travaux

Par **KITTYM**, le **26/10/2012** à **13:12**

Bonjour a Tous

Nous avons engage une entreprise paysagiste en aout 2010 pour installer une cloture. Ceci etait fait apres avoir verse une accompt. Au debut, nous avons demande aussi un parc pour chien, que nous avons decommande par la suite. Le devis d'origine n'a jamais etait modifier. Deux ans et deux semaines apres, cette entreprise envoie le facture avec une "supplement" qui n'etait pas sur le facture d'origine. Qu'est ce que le delai de prescription pour ce genre de travaux et est- ce qu'il a le droit de mettre des supplements? merci pour vos reponse

Par **lexconsulting**, le **27/10/2012** à **10:09**

Bonjour

Vous n'êtes pas dans le bon forum pour poser votre question.

Ici nous renseignons les entreprises et les futurs entrepreneurs.

Votre question relevant du droit de la consommation, merci de reformuler celle-ci dans le forum relatif à cette matière.

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>